

Section de Normandie Randonnées Voyages Loisirs



ATC-Routes du Monde, 9 Rue du Château Landon -75010 - Paris

- Tél : 01.55.26.93.70 – Télécopie : 01.58.20.51.24 – Courriel : atc-siege@atc-routesdumonde.com

Association immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le n° IM 075110072, par la Direction de la réglementation des Métiers du Tourisme et comme Association Nationale d'Éducation Populaire, sous le n° 1959-5, par le Ministre de la Jeunesse et des Sports
SIREN : 775 678 352 – SIRET Siège : 775 678 352 01191 APE : 5510 Z - N° TVA : FR 24775 678 352

Randonnées Indre et Indrois Chédigny

du 27 mai au 31 mai 2019



Chédigny, Montrésor, Loches : venez randonner dans les vallées de l'Indre et de l'Indrois.
Grands et petits châteaux, village jardin et sites anciens se dévoileront à vous par de magnifiques parcours.

HEBERGEMENT :

LA SAULAIE Village-Vacances
37310 Chédigny
Tél : 02 47 92 51 46
Mail : accueil@lasaulaie.fr

TRANSPORT ALLER

Le lundi 27 mai 2019 :

- **Départ :** Rouen en voitures pour une arrivée à Chédigny La Saulaie D31 avec prise des chambres vers 17h00
Compte tenu des parcours d'approche des randonnées un co-voiturage sera nécessaire, les voitures sont les bienvenues

PROGRAMME DU SEJOUR :

3 jours de randonnée.

- Le lundi 27 : Début de la prestation ATC ; Accueil au village-vacances vers 17h00
- Le mardi 28 : Départ 9h00 en voitures du village-vacances pour Chédigny (3km), Découverte de Chédigny et randonnée de Chédigny à Azay sur Indre et retour avec casse-croûte emporté
- Le mercredi 29 : Départ 9h00 en voitures du village-vacances pour Montrésor (21 km) Découverte de Montrésor. Randonnée de Montrésor vers Chemillé-sur-Indrois, son lac et retour avec casse-croûte emporté
- Le jeudi 30 : Départ 9h00 en voitures du village-vacances pour Loches (14 km) Découverte de Loches et sa cité royale et randonnée à Loches et Beaulieu-lez-Loches avec casse-croûte emporté
- Le vendredi 31 mai : Départ 10h00 en voitures du village-vacances de La Saulaie avec casse-croûte emporté pour un retour à Rouen en voiture
Fin de la prestation ATC au départ du village-vacances

Le programme définitif sera communiqué aux participants avant le départ de chaque randonnée. Il sera modulable en fonction du temps.

TRANSPORT RETOUR

Le vendredi 31 mai 2019

- **Départ** en voitures pour Rouen vers 10h00

Vos accompagnateurs

Claude BESSONNET ☎ : (02) 35 62 17 60 ☎ : (06) 47 98 24 27

Claude MONNOT ☎ : (02) 35 72 16 21 ☎ : (06) 32 52 06 74

PRIX FORFAITAIRE DU SEJOUR : 295 € par personne

Ce prix est calculé à la date du 1er mai 2018 à partir des tarifs communiqués par le prestataire de services et sont susceptibles d'être modifiés compte tenu d'un nombre réduit de participants. La révision des prix s'appliquera en référence aux articles de loi du Code du Tourisme N° L211-12, et R211-4 point 7) pour le nombre de participants minimum.

Le prix comprend :

Le service et les taxes locales.

L'hébergement en village-vacances, logements en chambres 2 personnes / linge et draps fournis.

Pension complète du dîner du jour d'arrivée au pique nique du jour de départ

L'assurance assistance-rapatriement

Le prix ne comprend pas :

Les boissons et dépenses à caractère personnel.

Le port des bagages

Le transport

L'assurance optionnelle annulation - bagages – interruption de séjour-(8 €/personne)

Acompte à l'inscription : 100 € par personne - 108 € avec l'assurance annulation – bagages – interruption de séjour à prendre obligatoirement au moins 90 jours avant le départ. Encaissement du chèque : février 2019

Solde sans rappel de notre part par chèque 195€ par personne encaissé 1 mois avant le départ soit le 27 avril 2019.

Nos conditions générales et particulières sont consultables sur le site internet de l'ATC ainsi que sur nos catalogues.

Ce prix comprend : la pension du repas du soir du 27 mai 2019 au petit-déjeuner du 31 mai 2019 avec panier-repas froid fourni pour le midi

Les repas du soir sont servis au village-vacances. Les repas du midi sont fournis sous la forme de paniers repas froids à emporter. Les petits déjeuners sont servis au village-vacances.

Le prix comprend la fourniture des draps et linge de toilette ainsi que le ménage de fin de séjour.

INSCRIPTION : Renvoyer le bulletin ci-joint dûment complété et accompagné d'un chèque de **100 euros** par personne à l'ordre de l' **ATC** pour le **17 février 2019** à :

• **Françoise BESSONNET** 16 rue de Stalingrad 76300 SOTTEVILLE lez ROUEN tél (02) 35 62 17 60

Pour les non-adhérents à l'ATC : Supplément 4€ de cotisation journalière soit 20€ par personne pour le séjour.

Conditions d'annulation :

Pour ce voyage, les conditions d'annulation sont celles prévues par Routes du Monde-ATC. Celles-ci sont consultables sur le site internet de Routes du Monde-ATC ainsi que sur nos catalogues.



	Bulletin d'inscription N° opération : 17003ROEN Randonnées à Chédigny	ATC Normandie 15 Place de la gare 76300 SOTTEVILLE lez ROUEN
NOM : Prénom: Tél domicile : N° carte adhérent : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accompagné de : Nom : Prénom : Nom : Prénom : Je verse un chèque d'acompte, encaissable en février 2019 comprenant: <ul style="list-style-type: none">• un acompte de 100 € par personne sous forme de chèque joint• Je prends l'assurance annulation - bagages – interruption de séjour à 8€ par personne proposée par l'ATC (lignes à rayer si vous disposez d'une autre assurance)• Pour les non-adhérents : je règle 4€ de cotisation journalière soit 20€ par personne pour le séjour avec l'acompte Préciser adresse, n° téléphone et éventuellement email Je dispose de <input type="checkbox"/>place(s) en co-voiturage.		Retourner le bulletin complété à : Françoise BESSONNET , 16 rue de Stalingrad 76300 SOTTEVILLE lez ROUEN ☎ 02 35 62 17 60 au plus tard le : 17 février 2019
Personne à prévenir en cas d'accident : NOM : Prénom : Adresse : Code postal : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Ville : N° tél. dom. : N° Port :		ANNULATION : Assurance annulation pour les séjours en gîtes Les conditions d'annulation sont indiquées aux conditions générales de vente de l'ATC Les risques couverts et les risques exclus par l'assurance d'assistance sont précisés aux conditions générales de vente. Les réclamations visées à l'article 98 alinéa 12 sont à faire parvenir dans un délai de 8 jours à dater de la fin du voyage ou du séjour.
Je déclare m'inscrire pour les randonnées à Chédigny du 27 mai au 31 mai 2019 Signature :	Nombre total de participants : <input type="checkbox"/>	Je joins un chèque de : _____ € à l'ordre de l'ATC